

## La Constitution est-elle toujours la norme suprême ?

Par **Natacha**, le **08/04/2007** à **13:59**

Bonjour a tous ! image not found or type unknown

[b:29rl14c8]La Constitution est-elle toujours la norme suprême ?[/b:29rl14c8]

Voici ce sujet assez classique que je dois faire en constit'.  
Je suis assez bloquée pour mon plan sachant que pour l'intro cela semble bon. Je m'appuierais sur un rappel historique dans mon introduction avec une allusion avec le droit communautaire mais sans trop en mettre.

Pour mon plan en deux parties je suis dans le doute ...  
Voici ce que je pensais faire:

[b:29rl14c8]I- La Prééminence de la Constitution[/b:29rl14c8]  
A- La Constitution , norme suprême dans la théorie Kelsienne  
B- Contrôle de Constitutionnalité

[b:29rl14c8]II- La forte présence du droit communautaire[/b:29rl14c8]  
A- Les normes internationales  
B-...

J'aimerais bien qu'on m'aide à bien recentrer mon plan avec un II-B que je n'arrive pas à trouver (merci image not found or type unknown)

Par **yanos**, le **08/04/2007** à **14:09**

salut natacha  
fais bien attention à ne pas confondre droit international et droit communautaire, ton prof ne te le pardonnera pas !!! lol  
d'ailleurs, les deux peuvent être intégrés dans ton plan, essaie de les faire plus ressortir car tu es sur le bon chemin !

Par **Sylvain329**, le **08/04/2007** à **14:34**

Tu peux aussi intégrer en II B, la supra-constitutionnalité en 1 et en petit 2, un arrêt montrant la position du droit français pour ce domaine.

Par **Natacha**, le **08/04/2007** à **14:37**

[b:11p4knf9]- La Preeminence de la Constitution[/b:11p4knf9]

A- La Constitution , norme supreme dans la théorie Kelsienne

B- Controle de Constitutionnalité

[b:11p4knf9]II- La forte presence du droit communautaire[/b:11p4knf9]

A- Les normes internationales communautaires

B-...

Par **fan**, le **08/04/2007** à **14:50**

Droit européen : Europe

Droit communautaire : Union Européenne

Il y a en effet une forte influence du droit communautaire sur le droit interne français d'où

quelques modifications dans la Constitution. Bon courage. Image not found or type unknown

Par **yanos**, le **08/04/2007** à **15:24**

je dirais même plus

droit européen : droit de l'Europe géographique

droit communautaire : droit de l'Europe politique (Union Européenne)

droit international : droit des traités internationaux qui ont aussi une influence importante

Par **Natacha**, le **08/04/2007** à **15:32**

merci a tous ^^

Par **Natacha**, le **08/04/2007** à **15:33**

Sinon vous pensez quoi de mon plan?? :?

Rien a modifier? Que puis je ajouter en II-B? Image not found or type unknown

Par **yanos**, le **08/04/2007** à **15:37**

ola j'avais pas vu ton plan  
ne mets surtout pas "droit international communautaire" car cela associe deux notions qui n'ont rien à voir...  
a la limite tu peux mettre communautaire en A et internationale en B

Par **Natacha**, le **08/04/2007** à **15:41**

[b:34vmute9]I- La Preeminence de la Constitution[/b:34vmute9]  
A- La Constitution , norme supreme dans la théorie Kelsienne  
B- Controle de Constitutionnalité

[b:34vmute9]II- Les autres normes concurrentes [/b:34vmute9]  
A- Le droit communautaire  
B- Le droit international

Par **yanos**, le **08/04/2007** à **15:51**

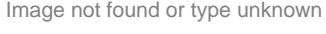
Pas mal  
Mais il faut que tu réponde à la question donc il faut voir ta pensée dans tes titres  
Par exemple : La Constitution est-elle... ?  
Ton I) Une prééminence formelle de la Constitution (idée que la Constitution est censée être la norme suprême)  
II) Une concurrence farouche des normes extérieures ou La concurrence matérielle des normes extérieures  
mets des idées dans tes titres tu vas avoir une idée générale un peu comme celle-ci : la Constitution est, dans les textes, la norme supérieure mais elle est fortement concurrencée par d'importantes normes  
voilou

Par **Natacha**, le **08/04/2007** à **15:55**

[quote="yanos":22syc6sq]Pas mal  
Mais il faut que tu réponde à la question donc il faut voir ta pensée dans tes titres  
Par exemple : La Constitution est-elle... ?  
Ton I) Une prééminence formelle de la Constitution (idée que la Constitution est censée être la norme suprême)  
II) Une concurrence farouche des normes extérieures ou La concurrence matérielle des normes extérieures  
mets des idées dans tes titres tu vas avoir une idée générale un peu comme celle-ci : la Constitution est, dans les textes, la norme supérieure mais elle est fortement concurrencée

par d'importantes normes  
voilou[/quote:22syc6sq]

;)

ok yanos 

Par **yanos**, le **08/04/2007** à **16:02**

:lol:

